

ARRÊTÉ DU MAIRE N° SG/110/2026**Portant délégation de fonctions à Madame Marie-Josée COMMARIEU**

Le Maire de la Commune de CESTAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal par arrêté,

Vu la délibération n°2/1 du 21 mars 2026 télétransmise à la Préfecture de la Gironde le 21 mars 2026 portant élection du Maire,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de Marie-Josée COMMARIEU, en qualité de conseillère municipale,

Vu le tableau du conseil municipal en date du 21 mars 2026,

Considérant que pour permettre la bonne marche des services municipaux et la continuité du service public, il est nécessaire qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, que certaines fonctions soient assurées par un ou plusieurs adjoints et par les conseillers municipaux délégués,

ARRETE

- ARTICLE 1er :** En application de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame Marie-Josée COMMARIEU est désignée Conseillère Municipale déléguée aux relations avec les bénévoles et soutien aux associations.
- ARTICLE 2 :** La présente délégation n'entraîne pas délégation de signature.
- ARTICLE 3 :** La présente délégation est accordée à compter du 21 mars 2026 jusqu'à la fin du mandat.
- ARTICLE 4 :** La présente délégation est consentie par le Maire auquel elle devra rendre compte.
- ARTICLE 5 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Celui-ci sera notifié à l'intéressé et transcrit au registre des arrêtés de la Commune. Ampliation sera adressée au Préfet de la Gironde ainsi qu'au Trésorier Principal de Castres-Gironde, comptable de la Commune.

Notifié à l'intéressée le 21.3.2026

Envoyé en préfecture le 21/03/2026

Reçu en préfecture le 21/03/2026

Publié le

ID : 033-213301229-20260321-ARRETE110-AI

S²LOW

Le Conseiller Municipal Délégué,



Marie-Josée COMMARIEU

Le Maire,



Jérôme STEFFE